

TICE

École primaire.org

Mathématiques magiques

Site bien conçu avec dans l'espace pédagogique, différents modules concernant les Instructions officielles, la Grande Section, le CP et le CE1.

Ce site est très riche en ressources pédagogiques avec 514 documents en ligne, des fiches dans les différents domaines disciplinaires...

<http://www.ecole-primaire.org>

Un site magique pour comprendre et aborder les mathématiques sous un autre angle !

Le site vous propose une multitude de jeux, de tours de magie et d'activités autour des maths ou qui utilisent les maths.

<http://perso.wanadoo.fr/therese.eveilleau>

Installation de la suite bureautique OpenOffice 2.0 à l'Inspection Académique

Après une courte étude, la suite bureautique OpenOffice, librement téléchargeable sur <http://fr.openoffice.org/> a été adopté à l'Inspection Académique du Jura. Ce logiciel libre, déjà choisi par d'autres administrations, est très récent (la dernière version stable a été publiée fin 2005) et offre de très bonnes performances.

Les fonctionnalités de ce logiciel sont très nombreuses et même supérieures à la suite bureautique précédemment utilisée, MS Office 97. Les documents créés sont stables. Le format de stockage des documents est ouvert et libre de droit favorisant à terme l'échange et la conservation des données. Une grande communauté francophone produit une documentation variée et régulièrement enrichie sur <http://fr.openoffice.org/>.

Pour rappel, l'Inspection Académique dans un souci de modernité et d'efficacité a déjà choisi comme logiciel libre le navigateur firefox (<http://frenchmozilla.sourceforge.net/firefox>) et le client de courrier électronique Thunderbird (<http://frenchmozilla.sourceforge.net/thunderbird>) qui donnent entière satisfaction depuis près d'un an.

EXPOSITIONS

Exposition «DEUX»

Joël Blonde, conseiller pédagogique en arts visuels pour le département, présentera à l'Auditorium, espace culturel de l'IUFM de Franche-Comté, site de Lons le Saunier les œuvres constituant l'exposition « DEUX » organisée par l'ARTOTEC, le SCÉREN-CDDP et l'IUFM.

Cette exposition propose des duos d'œuvres. Chaque duo est constitué d'une œuvre de la collection ARTOTEC associée à une œuvre plus récente du même artiste. Douze artistes ont été sollicités.

Le dialogue ainsi installé entre les œuvres jumelées permet de conduire une approche de perception de la démarche créatrice.

Cette présentation aura lieu le mercredi 10 mai 2006 à partir de 14h

Exposition «de Vesontio à Besançon, la ville s'expose» du 12 mai au 27 novembre 2006

La ville de Besançon a souhaité mettre l'accent sur les vestiges retrouvés lors des dernières fouilles archéologiques. Les bisontins et visiteurs de passage sont invités à redécouvrir la ville à travers une manifestation comprenant :

- une grande exposition au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, retraçant toute l'histoire de la ville de la préhistoire à l'époque moderne et faisant la part belle aux époques gauloise, romaine et médiévale.
- 4 expositions dans la ville ayant un rapport à l'histoire ou l'archéologie de Besançon.
- un parcours urbain reliant les principaux sites et vestiges romains de Besançon.

Contact : 03 81 87 80 54 ou celine.meyrieux@besancon.com

lettre Flash Mars
Lettre du 31 : Essor de la coopération franco-chinoise dans le domaine éducatif

Les documents du B.O.E.N. , les lettres flash et les notes d'information sont consultables sur :
www.education.gouv.fr/bo
www.education.gouv.fr/flash

Liste des courriers électroniques transmis par l'Inspection Académique du Jura dans les établissements scolaires du 1er degré en mars-avril 2006

- liste d'aptitude académique annuelle pouvant conduire à l'emploi de directeur adjoint de Segpa au titre de la rentrée 2006
- mode de consultation des résultats des permutations informatisées et demandes d'ineat et d'exeat dits «manuels» des enseignants du 1er degré titulaires au titre de la rentrée 2006

- instructions du mouvement principal 2006 et annexes (notamment document sur les postes à profil et fiche de candidature pour ces postes)

- mouvement principal 2006 - liste des postes nouvellement fléchés LVE à titre définitif à la rentrée 2006 et liste des supports fractionnés couplés au mouvement principal

- mouvement principal 2006 - descriptifs de certains postes à profil et précisions sur le poste mis à disposition des Francas

- additif n°1 relatif à la liste des postes du mouvement principal 2006 - défléchage anglais du poste d'adjoint de Bréry - vacance de la direction de l'école de Plaineoiseau - mise à jour de la liste des postes fléchés LVE

- précisions sur les postes de TR fléchés anglais, sur les postes Gde Lons le saunier et sur le poste de TR Zil AIS rattaché à l'Erea

à l'adresse des professeurs des écoles qui le souhaitent. Et comme de coutume les classes pourront venir visiter cette exposition qui durera jusqu'au 23 juin 2006.

Prévenir le secrétariat de L'IUFM (03 84 47 08 12) pour inscription dans le planning.



335, rue Charles Ragmey - B.P.602 - 39021 Lons-le-Saunier Cedex

Tél : 03 84 87 27 27 - Fax : 03 84 87 27 04

N° 44 Avril 2006

Calendrier scolaire - Premier Degré Départ en vacances anticipé/ Retour de vacances tardif

De plus en plus de demandes de départ anticipé ou de retour tardif de vacances parviennent dans les écoles.

Aucune décision, en cas de demande de départ anticipé en vacances, présentée par des parents pour leurs enfants, ne sera prise par les directeurs d'école. En effet, au vu des textes cités ci-dessous, leur responsabilité pourrait être engagée, en cas de non-respect de la procédure réglementaire, et notamment en cas d'accident d'enfants qui leur sont confiés habituellement.

Les directeurs adresseront donc, dorénavant à la D.A.E., les demandes d'autorisation des familles, écrites et motivées, revêtues de leur avis, sous couvert de leur IEN.

L'Inspecteur d'Académie fera connaître sa décision aux familles,

et fera parvenir un double de ce courrier aux écoles.

Les directeurs devront également informer les services de l'Inspection Académique des retours tardifs de vacances scolaires, en donnant leur appréciation de chaque situation.

En cas de manquement avéré des familles à l'obligation scolaire, la saisine du Procureur de la République sera automatique.

Textes de référence :

- Ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959 (instruction scolaire obligatoire)

- Ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 (obligations des élèves)

- L'article L 521-1 du code de l'Éducation (organisation du temps scolaire)

- L'arrêté du 11 juillet 2003 (définition année scolaire)

- Loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 (absentéisme)

Correspondance scolaire

Un professeur d'école franc-comtois, actuellement en activité dans une école primaire en Angleterre, recherche une école dans notre région pour établir un jumelage...
Contact : Didier Lambomez, CPD LVE au 03 84 87 27 19 ou didier.lambomez@ac-besancon.fr

AU SOMMAIRE

Lire en page 2 :

- Examens et concours
- RÉSULTATS : CAFIPEMF, session 2006 - Premier concours interne des professeurs des écoles, session 2006
- Journée de solidarité : modalités départementales de mise en oeuvre
- RAPPEL : Pont de l'ascension 2006
- Retenues pour grève
- Recrutement MGEN

Lire en page 3 :

- Conférence à l'IUFM de Lons-le-Saunier
- RAPPEL : Sorties scolaires
- Résultats des permutations informatisées

- Le règlement type départemental des écoles primaires et maternelles du Jura

- Le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État)

- Récapitulatif des règles de dérogation de secteur
- Appel à projet à PAC 2006-2007 à destination des enseignants des écoles

Lire en page 4 :

- TICE : Ecole primaire.org - Mathématiques magiques
- Installation de la suite bureautique OpenOffice 2.0 à l'Inspection Académique
- EXPOSITIONS : «Deux» - «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose»

Mouvement principal 2006

La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants est disponible depuis le 3 avril 2006 sur le site Internet et sur l'application Internet I-PROF

Une sélection des postes par circonscription, par nature de support et par type de disponibilité du poste (vacant ou susceptible de l'être) est à votre disposition. Le barème ainsi que les instructions et ses annexes figurent aussi sur ce site.

L'enregistrement des vœux sur SIAM-intra via I-PROF pourra être effectué du 3 au 18 avril 2006 minuit.

RAPPEL

L'accès à I-PROF peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet en accédant aux adresses suivantes :

<https://bv.ac-besancon.fr/iprof> de préférence ou <http://pratic.ac-besancon.fr> si la première adresse est inaccessible.

La procédure de saisie des vœux par Internet est sur le site de l'IA à la rubrique Enseignants 1er degré / Mouvement des personnels.

INFORMATIONS OFFICIELLES ET RÉGLEMENTAIRES

EXAMENS ET CONCOURS

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) - Session 2007 - Sujets de mémoires

La date limite de dépôt des sujets de mémoire à l'Inspection Académique (service des examens et concours - 335 rue Charles Ragmey - 39021 LONS LE SAUNIER Cedex) est fixée au **jeudi 18 mai 2006**. Une copie doit être déposée simultanément à l'IEN de la circonscription concernée.

La commission d'agrément des sujets de mémoire se réunira le **mardi 23 mai 2006**.

Retenues pour grève

Les retenues des journées de grève du 2 février, du 7 février et du 7 mars 2006 seront effectuées sur la paye de mai 2006 (préparée fin avril 2006), dans la limite de 2 jours de prélèvement maximum.

Les retenues des journées de grève du 28 mars et du 4 avril 2006 seront effectuées sur la paye de juin 2006 (préparée en mai 2006).

Si un enseignant a fait grève les 5 jours, 1 jour sera prélevé sur la paye de juillet 2006.

Si d'autres grèves ont lieu en mai-juin 2006, les jours de grève seront prélevés si possible dans la limite de 2 jours par mois de paye en juillet et en août, mais en tout état de cause, toutes les journées de grève de février à juin seront prélevées en août 2006 au plus tard.

La section MGEN du JURA recrute un Directeur délégué ou une Directrice déléguée à compter du 1^{er} septembre 2006

Les intéressés(e)s doivent être fonctionnaires titulaires, mutualistes MGEN et sont invité(e)s à adresser une lettre de candidature manuscrite motivée accompagnée d'un curriculum vitae à : Monsieur le Président de la section M.G.E.N. du JURA 480 Route de Besançon 39003 LONS-LE-SAUNIER, **avant le 19 MAI 2006 délai de rigueur**.

La réception des candidatures sera suivie d'une réunion d'information à laquelle chaque candidat sera invité individuellement.

RÉSULTATS

CAFIPEMF - Session 2006

3 candidates inscrites, 3 admissibles et 2 admises

Premier concours interne des professeurs des écoles - Session 2006

13 postes pour le public - 2 postes pour le privé (pas de candidat du privé)

19 candidats inscrits, 17 présents, 14 admissibles et 12 admis

Journée de solidarité Modalités départementales de mise en oeuvre

Conformément à la note de service ministérielle du 7 novembre 2005 «*les personnels enseignants, comme tous les fonctionnaires, y participent, sans toutefois que les rythmes des élèves soient modifiés*».

Premier degré

1- Une demi-journée est fixée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'ensemble des écoles du Jura et se déroulera sous la responsabilité de l'I.E.N. de chaque circonscription :

- mercredi matin 28 juin 2006 pour les écoles qui fonctionnent le samedi matin

- samedi matin 1er juillet 2006 pour les écoles qui fonctionnent le mercredi matin

2- Une demi-journée est fixée à l'initiative de chaque école après consultation du conseil des maîtres. La date retenue sera portée à la connaissance de l'I.E.N. de la circonscription.

Les instructions ministérielles préconisent que ces demi-journées soient principalement consacrées à une concertation sur le projet d'école mentionné à l'article L401,1 du code de l'Éducation.

Second degré

Les dates de la journée ou des 2 demi-journées seront fixées par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

RAPPEL : Pont de l'ascension 2006

Se référer à l'arrêté de l'Inspecteur d'Académie en date du 29 novembre 2005.

Les cours n'auront pas lieu **vendredi 26 mai 2006** (et **samedi matin 27 mai** si l'établissement est ouvert habituellement)

- **pour le premier degré** : la récupération des cours a été incluse dans le calendrier annuel des mercredis et samedis vaqués.

- **pour le second degré** : la récupération des cours est programmée au cours de l'année scolaire conformément aux décisions du conseil d'administration.

Résultats des permutations informatisées 2006

26 enseignants sur 35 ont obtenu leur départ du Jura pour la rentrée 2005. 29 enseignants sur 73 postulants ont obtenu leur intégration dans le Jura.

Conférence à l'IUFM

L'Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale (AREN 39), en partenariat avec les Francas du Jura, organise une conférence le **vendredi 12 mai 2006 à 20 heures**, à l'amphithéâtre de l'IUFM de Lons-le-Saunier : « **L'enfant et l'écriture** », animée par **Joël Clerget**, formateur et psychanalyste à Lyon.

RAPPEL - Sorties scolaires

Pour constituer un dossier de sorties scolaires, pensez à consulter le **site Internet de l'IA** à la rubrique École / Sorties scolaires.

Vous y trouverez également les réglementations diverses et la carte des centres d'accueil jurassiens.

Le règlement type départemental des écoles

Le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires du Jura réactualisé est en ligne sur le **site Internet de l'Inspection Académique** à la rubrique *École/Règlement type départemental*. Les modifications apportées concernent principalement la scolarisation en maternelle notamment celle des 2 ans. À consulter.

Le PACTE

La procédure de recrutement direct, sans concours, qui avait été mise en place en 2002 pour les emplois de la fonction publique de l'État ne nécessitant pas de qualification particulière (agents administratifs, agents des services techniques...) a pris fin le 5 janvier 2006.

Un nouveau mode de recrutement dans les corps et cadres d'emploi de catégorie C des trois fonctions publiques a été mis en place : le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État).

Le PACTE, ouvert aux jeunes gens de 16 à moins de 26 ans, est un contrat de droit public d'une durée d'un an minimum à deux ans maximum alternant formation et stage et permettant d'intégrer la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire à l'issue d'une vérification d'aptitude.

Pour plus de renseignements, aller sur le **site de la Fonction Publique**

(<http://www.legifrance.gouv.fr> rubrique *Accès thématique* : taper PACTE) ou sur celui de l'**ANPE** (<http://www.anpe.fr> rubrique *Recherche* : taper PACTE).

Consulter l'arrêté du 17 mars 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps d'adjoints administratifs.

Appel à projet classes à PAC 2006-2007 à destination des enseignants des écoles

Il concerne :

- Les classes à projet artistique et culturel,
- Les classes à projet scientifique et technique.

Il n'y aura pas de financements pour les classes culturelles dans le 1^{er} degré cette année.

Les dossiers sont à retourner dans les circonscriptions **pour le 27 Mai 2006**. La commission d'examen et de validation des projets aura lieu fin juin 2006.

Le financement des projets se fera sur les crédits de l'année civile 2007. Les projets doivent s'inscrire dans la logique et selon les objectifs du projet d'école.

Le retour des dossiers à l'Inspection Académique, revêtus de l'avis de l'IEN, se fera **pour le 10 juin 2006**.

Contact : dominique.bagnard@ac-besancon.fr

Récapitulatif des règles de dérogation de secteur

Le lieu de scolarisation des élèves dépend du domicile des parents. Toutefois, certaines circonstances particulières permettent d'obtenir des dérogation pour inscrire son enfant dans un autre établissement.

- **Écoles primaires** : les familles sont invitées à présenter leur demande auprès des deux mairies concernées.

- **Entrée en sixième** : le directeur de l'école (publique ou privée) fournira l'imprimé de demande de dérogation (imprimé D1 en trois exemplaires) aux familles qui souhaitent un autre établissement que celui prévu à la carte scolaire. Une dérogation n'est nécessaire que dans le cas d'une inscription en collège public.

- **Tous niveaux de collège** : les collèges publics et privés fourniront l'imprimé de demande de dérogation aux familles qui en feront la demande (imprimé D2 en trois exemplaires).

- **Après la troisième** : si la formation demandée en premier vœu existe dans le district de résidence des parents, une dérogation est nécessaire pour pouvoir aller dans un autre établissement (imprimé D3). L'imprimé sera retiré dans le collège actuel de l'élève. Si la formation n'existe pas dans le district, l'élève peut demander n'importe quel établissement de l'académie sans avoir à présenter de demande de dérogation (sauf pour les secondes européennes qui sont à recrutement départemental.)

Les trois imprimés en vigueur dans le département du Jura sont disponibles sur le **site Internet de l'Inspection Académique** à la rubrique *Infos pratiques / Secteur scolaire*.

Les demandes concernant les entrées en sixième et les autres niveaux de collège seront examinées par la commission qui se tiendra le **1er juin** à l'Inspection Académique du Jura. Toutes les demandes doivent parvenir à l'Inspection Académique avant le **19 mai** afin de pouvoir être traitées par cette commission.